

Logement

Logement social

Toutes les demandes sont à enregistrer sur le site suivant : **Loire-Atlantique**
(demandelogement44.fr)

Documents à fournir : pièce d'identité, 2 derniers avis d'imposition, ainsi que toute pièce justificative validant votre situation.

Les étapes pour louer un logement social : **cliquez ici**.

L'ADIL peut vous accompagner

Une équipe de conseillers sociaux Logement est disponible pour :

- > vous informer sur le logement locatif social en Loire-Atlantique,
- > enregistrer, renouveler et mettre à jour votre dossier de demande de logement social,
- > vous conseiller dans vos démarches.

L'ADIL n'a aucun pouvoir d'attribution ; celui-ci relève toujours de l'entière responsabilité des bailleurs sociaux.

Contact

12 rue du Président Edouard Herriot

44000 Nantes

Téléphone : 02 40 89 94 50

Mail : contact.ehs@adil44.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :

9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Fermé au public le mardi matin.

Accession à la propriété

L'ADIL apporte aux ménages un **conseil gratuit, neutre et personnalisé sur les questions juridiques, financières et fiscales sur le logement.**

<https://www.mairie-saintlyphard.fr/mairie/action-sociale/logement?>

L'ADIL dispose d'une **équipe de juristes** en capacité d'expliquer tous les aspects de l'accession à la propriété dans un domaine où de nombreux professionnels interviennent.

Elle réalise sur rendez-vous des études financières (diagnostic ou plan de financement) en optimisant les calculs.

L'accédant peut la solliciter autant de fois que nécessaire au cours de toutes les étapes d'un projet d'accession.

L'ADIL assure un rôle de **prévention des risques de surendettement** en apportant des solutions adaptées, en informant sur les conséquences engendrées par le statut de propriétaire, sans oublier le reste à vivre qui est un critère important dans le budget familial, au même titre que le taux d'endettement.

Contact

Agence de Nantes à La Maison de l'Habitant

12 rue du Président Herriot

44000 Nantes

Tél : 02 40 89 30 15 (tapez 2)

[ADIL 44 - ADIL](#)

Aides et conseils à la rénovation énergétique

Espace Conseil France Rénov'

Construire, rénover, se chauffer, faire des économies au quotidien ... Que vous soyez propriétaire ou locataire, les Espaces Conseil France Rénov' vous conseillent sur la **maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et les travaux d'amélioration de l'habitat**.

Bénéficiez d'un service **indépendant, objectif et gratuit** ! Le réseau des Espaces Conseils France Rénov' des Pays de la Loire est animé par des conseillers qui vous informent et vous accompagnent. Ces spécialistes vous proposent des solutions adaptées pour répondre à vos préoccupations concernant votre logement et vous informent sur les aides à l'amélioration de l'habitat.

Contacts de l'Espace Conseil France Rénov' 44 :

- > Contacter la Maison de l'Habitant au 02 40 89 30 15 (taper 1),
- > Ou appeler le 02 40 08 03 30,
- > [Via le formulaire en ligne](#).

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 18h, accueil à la Maison de l'Habitant sur RD\ uniquement.

Logement temporaire d'Action Logement

Depuis juin dernier, Action Logement a mis en place une nouvelle plateforme du logement temporaire pour les salariés en mobilité professionnelle, jeunes entrant dans la vie active, travailleurs saisonniers, intérimaires.

Celle-ci a pour objectif de faciliter la recherche d'un logement temporaire meublé pour une courte durée, de quelques jours à quelques mois, partout en France, dans le cadre d'une mobilité géographique ou professionnelle.

A qui s'adresse-t-elle ? Qui peut en bénéficier ?

Pour pouvoir prétendre à un logement meublé à durée limitée, vous devez respecter des critères d'attribution prédéfinis:

- > Rechercher pour une personne seule,
- > Être majeur ou mineur émancipé,
- > Être salarié dans une entreprise du secteur privé de 10 salariés et plus (CDI, CDD, intérim ou alternance),
- > Être salarié d'une entreprise du secteur agricole d'au moins 50 salariés.

Quel type de logement y trouver ?

Sur cette plateforme sont recensés :

- > Des logements d'une surface de 15 à 20m², de type chambre, studio, T1, T1 bis, tous meublés (équipements type lit, réfrigérateur et parfois vaisselle, linge de lit...),
- > Certaines résidences proposent des services et des espaces collectifs : espaces de vie, laverie, parkings, cyberespaces, salle de fitness,
- > Des résidences adaptées à votre profil et à la durée du séjour : résidences Habitat jeunes, résidences étudiantes, apart'hôtels, résidences hôtelières...

Comment ça fonctionne ?

- > Se rendre sur la plateforme : <https://logement-actionlogement.fr/welcome>
- > Se créer un compte
- > Compléter sa demande
- > Consulter les logements référencés
- > Et candidater !



Cap Info Habitat

Cap Info Habitat est un **guichet unique d'information de proximité** aux habitants qui souhaitent :

Réaliser des travaux d'économie d'énergie

- Je souhaite améliorer le confort de mon logement, diminuer mes charges, augmenter la valeur de mon patrimoine et agir pour l'environnement : 5 bonnes raisons de rénover.

Adapter votre logement à la perte d'autonomie et au handicap

- Je souhaite rendre mon logement fonctionnel et accessible afin de rester vivre chez moi.

Sauvegarder votre patrimoine

- Je suis propriétaire d'un bien immobilier qui présente un intérêt patrimonial et je souhaite le restaurer.

Faire une demande de logement social

- Je souhaite enregistrer ou actualiser ma demande de logement social, avoir des informations sur mon dossier de demande de logement social.

Les permanences à Saint-Lyphard

Les deuxièmes mardis du mois, de 14h30 à 16h30 :

- 10 septembre,
- 8 octobre,
- 12 novembre,
- 10 décembre.

Uniquement sur rendez-vous : par téléphone au 02 51 75 77 95 ou habitat@cap-atlantique.fr



**HOTEL DE VILLE DE
SAINT-LYPHARD**

1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

 02 40 91 41 08

